

Médecins



Alors que les outils de prise de rendez-vous en ligne se multiplient et que les médecins sont de plus en plus nombreux à les utiliser, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Ile-de-France a voulu réaliser une étude de marché sur ces nouvelles solutions pratiques.

Actuellement, plus de 20 000 médecins auraient déjà adopté l'une des solutions de prise de rendez-vous par internet. Et ils ont l'embarras du choix : près de 50 outils ont été recensés en France. Dans ce contexte, l'URPS francilienne a réalisé une étude de marché de ces outils et en profite pour alerter les praticiens sur les questions de propriété et l'utilisation potentielle de ces données. Elle rappelle, en effet, que les éditeurs de ce secteur ne sont pas soumis au code de la santé publique, et qu'il faut, par conséquent, être vigilant sur le devenir des fichiers de la patientèle.

Les fonctionnalités des solutions digitales sont nombreuses et varient d'un éditeur à l'autre. Par exemple, certains proposent de moduler la durée du rendez-vous en fonction du profil du patient (plus long par exemple pour un nouveau patient), d'autres de gérer une liste d'attente quand l'agenda est plein ou encore d'envoyer un sms aux patients si un créneau se libère.

Outre un intérêt pratique évident et un gain de temps dans la gestion administrative, ces applications permettent également d'obtenir des statistiques, comme le taux de rendez-vous enregistrés en ligne, le nombre de consultations non honorées...

Pour en profiter, il faut compter 20 à 238 € par mois, selon les services choisis.

Pour consulter l'étude : <http://www.urps-med-idf.org/>

© 2017 Les Echos Publishing